



EUROPE

Note de position
Commission Europe

Décembre 2021

**POUR UNE
PRESIDENCE
FRANÇAISE DU
CONSEIL DE L'UNION
EUROPEENNE**
EN FAVEUR DE LA SOLIDARITE
INTERNATIONALE

Coordination SUD est la plate-forme nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd’hui plus de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs d’associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives). Ces ONG mènent des actions humanitaires d’urgence, d’aide au développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, à l’international comme en France, ainsi que des actions d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l’analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l’appui et le renforcement des ONG françaises.

La commission Europe de Coordination SUD rassemble les ONG membres menant des actions de plaidoyer sur des enjeux européens en matière de solidarité internationale, et les représentants et représentantes de Coordination SUD auprès de CONCORD.

Contact : Nicolas Paris – paris@coordinationsud.org

Notre collectif [...] souhaite que la France porte une voix forte pour l'Europe de la solidarité internationale.

Dans une communication sur la présidence française du Conseil de l'Union européenne présentée le 4 novembre 2020, Clément Beaune et Jean-Yves Le Drian rappelaient qu'« *il y a aujourd'hui une aspiration à une Europe plus solidaire* ».

Le Cadre financier pluriannuel 2021-2027 est entré en vigueur le 14 juin 2021. L'Europe de la solidarité internationale se retrouve avec une marge de manœuvre extrêmement réduite pour être à la hauteur de l'Agenda 2030 et des crises liées à la pandémie de covid-19. Seuls 9,2 % du CFP sont dédiés à l'action extérieure (contre 11,6 % pour le précédent), alors même que les besoins des populations de pays hors Union européenne ont explosé avec la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

De janvier à juin 2022, la France présidera le Conseil de l'Union européenne. Dans un contexte de crise, aussi bien sanitaire, qu'économique et sociale, le leadership de la France dans le domaine de la solidarité internationale sera crucial. Une action forte et déterminée lui permettrait de placer la solidarité au cœur de l'action extérieure de l'Union européenne. En outre, une collaboration importante avec les deux partenaires de la France dans ce trio, la République Tchèque et la Suède, pourrait permettre de donner une orientation véritablement durable à la politique étrangère de l'Union en faveur de l'Agenda 2030, qui en est aujourd'hui à son 6^e anniversaire.

Coordination SUD, la plateforme des OSC françaises d'action humanitaire, de développement et de solidarité internationale, se mobilise dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE). La pandémie de covid-19 invite à interroger la place accordée à la solidarité internationale dans la politique européenne, face à la mise en exergue des interdépendances sociales, sanitaires, climatiques, etc. Dans la suite des négociations sur le nouvel instrument d'action extérieure (NDICI/Global Europe), la mobilisation de Coordination SUD portera de manière transversale sur la promotion des organisations de la société civile, de leur apport, de leur plus-value et de leur impact en termes de développement.

Notre collectif, fort de la représentation de 176 ONG, souhaite que la France porte une voix forte pour l'Europe de la solidarité internationale et mette en avant 9 priorités. Globalement, l'action de Coordination SUD à l'occasion de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne est de placer la solidarité internationale au cœur de l'agenda de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, et surtout de montrer que la solidarité internationale, et les solidarités dans toute leur forme d'expression, sont la seule solution durable, pertinente et effective aux maux et inégalités que connaissent nos sociétés contemporaines.

1. POUR UNE PROGRAMMATION EN FAVEUR DU DROIT D'INITIATIVE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES BESOINS DES POPULATIONS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Les appels à projets définissent trop souvent un cadre déjà très précis d'intervention, en réponse à des enjeux de plus en plus politiques (relations avec les pays partenaires, vision sécuritaire des migrations, etc.) ne laissant pas la possibilité aux OSC de valoriser leurs propres objectifs, en adéquation avec les besoins des populations. Ainsi les financements soutenant les initiatives propres des OSC représentent une part infinitésimale (0,7 %) par rapport à l'ensemble des financements les concernant.

Demandes

- Promouvoir le droit d'initiative des OSC dans les appels à projets européens, permettant à celles-ci de faire état de leurs propres projets et initiatives s'appuyant sur des besoins identifiés à leur niveau :
 - En veillant à ce que les financements dédiés à ce droit d'initiative représentent une part plus significative (de l'ordre de 70 %) des financements totaux transitant par les OSC
 - En encourageant la définition d'enveloppes dédiées aux OSC au niveau des nouveaux instruments en cours de définition.
- Promouvoir la participation des personnes destinataires de l'aide par un dialogue politique global et régulièrement évalué avec les pays partenaires auxquels sont associées les représentantes et représentants des sociétés civiles dans toutes leurs diversités dont les femmes, l'enfance et les jeunes, les personnes en situation de pauvreté et les plus vulnérables.
- Maintenir des enveloppes thématiques conséquentes pour défendre la prise en compte des enjeux transversaux (notamment la pauvreté, le climat, le genre, les jeunes les droits humains) et les ODD.
- Dans le cadre de sa politique de voisinage, l'UE doit garantir la pérennité de ses mécanismes de concertation avec la société civile, quand ils existent (dialogue structuré par exemple). Ces mécanismes doivent : respecter les standards de la bonne gouvernance (transparence des mécanismes, sélection d'acteurs indépendants des pouvoirs publics, etc.).

2. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET ACCÈS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ

De nombreuses structures de moyenne, petite et très petite taille, rencontrent d'importantes difficultés pour accéder aux financements européens. En effet, les enveloppes des appels à projet sont de plus en plus élevées – elles sont passée d'un total de 1031 millions d'euros pour 1641 contrats en 2011, à 1966 millions pour 1006 contrats en 2016 – s'adressant avant tout à de grandes structures ou à des réseaux internationaux.

Pourtant, les organisations les moins grandes présentent souvent des avantages qui facilitent la mise en œuvre des projets, comme une grande flexibilité et réactivité. Parce qu'elles sont ancrées au plus près des populations, notamment les plus marginalisées, leurs actions locales permettent de compléter au mieux les actions de grande envergure. De plus, la place accrue des aspects administratifs dans la gestion des contrats européens se heurte à une réalité complexe pour les organisations de la société civile. Les frais de gestion sont limités à 7 % dans ces contrats, ce qui est sans commune mesure avec les coûts liés à la gestion d'un projet européen et des nouvelles exigences (par exemple, modalités de lutte contre le terrorisme, audits de plus en plus complexes, etc.). En outre, ces nouvelles procédures et exigences nécessitent des moyens en ressources humaines de plus en plus conséquents, alors même que la part des coûts de ressources humaines est limitée au niveau des budgets

Demandes

- Maintenir les financements et dispositifs ad-hoc pour des initiatives de taille petite et moyenne, portées par des organisations de solidarité internationale européennes et leurs partenaires locaux, dont l'impact est amplement comparable à celui de plus grandes opérations.
- Permettre le financement de projets de petites et moyennes tailles en diminuant les seuils des appels à projets.
- Permettre une part de ressources humaines plus importante dans les budgets des projets en fonction de leur nature.
- Simplifier les procédures afin de limiter leur complexité et leur dimension chronophage.
- Introduire un mécanisme qui faciliterait l'accès aux financements européens aux organisations non déclarées ou informelles basées dans des pays où le droit d'association n'est pas respecté
- Veiller à ce qu'une part significative des financements soit allouée aux organisations de jeunesse

3. DES MESURES EN FAVEUR DES OSC DE DÉVELOPPEMENT POUR AMÉLIORER LEUR CAPACITÉ D'ACTION

Les mesures restrictives définies par l'Union européenne dans le cadre des financements des actions de développement des OSC impliquent de nombreuses exigences pouvant être contraires à leur principe d'actions, tout particulièrement au principe de non-discrimination des bénéficiaires finaux et finales. Elles renforcent par ailleurs le poids des contraintes administratives des projets, de plus en plus chronophages.

Demandes

- Elargir les dérogations définies dans le cadre des actions humanitaires (ECHO) aux actions de développement pour ce qui relève de la nécessité de criblage des bénéficiaires finaux et finales des projets sur les listes de sanctions.
- S'appuyer sur les bonnes pratiques déjà existantes au niveau des OSC en matière de contrôle de gestion pour éviter l'ajout d'exigences supplémentaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

4. PROTECTION DE L'ESPACE ET DES PERSONNELS HUMANITAIRES

L'amplification des besoins humanitaires globaux - notamment ceux liés aux crises alimentaires, dont les conflits restent aujourd'hui une des causes principales -, le rétrécissement inédit de l'espace humanitaire et les attaques croissantes à l'encontre des organisations humanitaires nécessitent, comme l'a rappelé le Président Emmanuel Macron lors de la Conférence nationale humanitaire (CNH) en décembre 2020, de reconstruire l'engagement français et européen à l'international sur la protection de l'espace et des personnels humanitaires.

La France, aux côtés de ses partenaires européens, et afin de poursuivre le travail enclenché par la récente présidence allemande, doit saisir l'occasion de sa présidence pour accentuer l'engagement et le leadership de l'Union européenne pour lever les contraintes grandissantes affectant l'action humanitaire, ainsi que pour la promotion et l'application du droit international humanitaire. Cela passe par une action renforcée au niveau multilatéral et dans les pays en crises, afin d'améliorer la protection des populations civiles, des personnels humanitaires et des défenseuses et défenseurs des droits humains, et de soutenir l'accès et préserver l'espace humanitaire, contre l'impact des régimes de sanction et mesures contre le terrorisme.

Demands

- Assurer, dans le cadre de la présidence française de l'UE, et en collaboration avec les Etats, les institutions et les ONG, une prise d'engagement ferme de l'UE et de ses partenaires sur la protection de l'espace humanitaire, sur la base des engagements politiques et financiers pris lors de la CNH en décembre 2020 et du Forum Humanitaire européen à venir (24-26 janvier 2022). Cela implique d'assurer :
 - Des exemptions humanitaires dans les mécanismes de sanction.
 - Un mécanisme facilitant les transferts bancaires dans les pays sous sanction.
 - Le renforcement des mesures de protection des populations civiles et des personnels humanitaires et de développement au niveau multilatéral et dans les pays d'intervention.
- Dans l'esprit du Grand Bargain, la France doit s'engager à simplifier les procédures de financements et réduire les contraintes administratives pour les acteurs et actrices humanitaires, favorisant ainsi des réponses humanitaires efficaces mises en œuvre notamment par les acteurs locaux.

5. PARTENARIATS AFRIQUE-UNION EUROPÉENNE ET COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT

L'année 2020, qui devait être celle du renouvellement de l'approche partenariale de l'Union européenne avec les pays tiers, notamment africains (cadre post-Cotonou, nouvelle stratégie UE-Afrique), a vu son agenda bouleversé par la pandémie de covid-19. Beaucoup d'événements-clés ont été reportés et pourraient également l'être pour l'année 2021 (sommet UA-UE notamment). Le Sommet UE-Afrique devrait maintenant avoir lieu à Bruxelles en 2022.

Capitalisant sur cette base, la présidence française du conseil de l'UE sera l'occasion d'organiser en amont et en suivi de ce sommet d'autres événements avec les pays africains, pour sortir de la logique bailleurs-bénéficiaires et co-construire des relations plus égalitaires.

Demandes

- Profiter de la tenue du Sommet UA-UE pour jeter les bases d'une nouvelle stratégie conjointe sur des sujets tels que la lutte contre le COVID-19, la préparation aux futures pandémies, la lutte contre les changements climatiques, la protection sociale, le commerce et la création d'emplois verts.
- Organiser des événements avec les pays africains sur la politique partenariale de l'UE, insistant sur :
 - L'alignement de l'aide européenne avec les priorités nationales des pays tiers en matière de développement durable
 - L'engagement de dédier 0,7 % du revenu national brut cumulé de l'UE à l'aide publique au développement
 - L'alignement des instruments financiers de l'aide avec les objectifs de développement durable
 - La co-construction avec les organisations de la société civile, y compris les organisations féministes, de jeunesses, et les bénéficiaires des programmes de développement, en particulier les plus vulnérables.
 - Le rôle essentiel que les jeunes peuvent jouer dans l'atteinte des ODD, y compris au sein de l'élaboration des politiques comme des projets de solidarité internationale

6. ÉGALITÉ DE GENRE

L'UE est de plus en plus divisée sur les enjeux de genre, avec d'un côté des Etats de plus en plus rétrogrades en matière de droits des femmes, des filles, et des personnes LGBTQIA+ qui n'hésitent pas à obstruer voire bloquer les négociations au Conseil, tels que l'adoption du troisième [Plan d'action genre de l'Union européenne \(GAP III, 2021-2025\)](#), qui n'a pu s'accompagner que de conclusions de la présidence allemande, ou encore la ratification de la Convention d'Istanbul. De l'autre côté, divers Etats européens et la Commission européenne se sont positionnés en tant que leaders de coalitions d'action du Forum Génération Égalité ou bien ont pris des engagements pour faire avancer l'égalité de genre.

Deux des quatre Etats dans le monde revendiquant mener une diplomatie féministe partageront le trio de présidence : la France et la Suède. La présidence européenne du conseil de l'UE est une opportunité majeure pour la France d'être exemplaire dans le portage de sa « diplomatie féministe », et de mettre en œuvre les engagements pris dans la récente LOP-DSLIM. La France doit donc faire de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons une des priorités de sa présidence, inscrite dans son programme, et l'incarner grâce à une série de mesures fortes qui portent haut et fort les enjeux de genre à l'agenda européen :

Demands

- Faire de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons une priorité transversale et spécifique de la présidence française du Conseil de l'UE, et :
 - Initier la création d'une onzième "formation" du Conseil dédiée à l'égalité de genre réunissant les ministres et secrétaires d'État en charge de ces enjeux ;
 - Intégrer les enjeux d'égalité de genre, de droits des femmes, adolescentes, filles dans l'ensemble des négociations et conclusions du Conseil pendant la PFUE
 - Organiser un événement à +1 an du FGE pour exiger une totale mise en œuvre et redevabilité sur tous les engagements politiques et financiers pris par l'UE, en invitant et consultant la société civile.
 - Impulser des avancées sur la pleine mise en œuvre des engagements européens et internationaux de l'UE et de ses Etats en matière d'égalité de genre, notamment concernant la ratification de la Convention d'Istanbul et mettre à l'agenda du Conseil la [convention 190 sur la violence et le harcèlement de l'Organisation Internationale du Travail \(OIT\)](#) pour ouvrir la ratification aux Etats Membres.
- Mettre en œuvre pour que l'aide publique au développement de l'UE et sa politique extérieure soient à la hauteur d'une diplomatie féministe, en :
 - Mettant pleinement en œuvre le Plan d'action de l'UE sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure, 2021-2025 (GAP

III), et en portant une attention particulière à atteindre à minima les objectifs fixés en matière d'APD marquée genre

- Consultant et impliquant systématiquement et pleinement les OSC, notamment les organisations féministes locales des pays partenaires et les Organisations de jeunes dans l'élaboration de toute nouvelle stratégie européenne sous PFUE
- Promouvoir une approche genre et jeunesse actrices à tous les niveaux et de façon transversale pendant la PFUE, avec une attention particulière pour les filles et adolescentes, en s'assurant notamment que tous les grands sommets sous présidence française, tel que le Union Africaine (UA) – Union européenne (UE) ou le sommet humanitaire européen, incluent de façon transversale le genre et jeunesse actrices dans leurs agendas et résultats.

7. MIGRATIONS ET AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Depuis la fin des années 2000, de plus en plus d'États choisissent de conditionner leur aide aux pays en développement à une coopération concernant le contrôle des migrations et des frontières. L'Union européenne et la plupart de ses États membres dont la France justifient de plus en plus systématiquement cette conditionnalité : dès 2016, la communication de la Commission européenne sur le cadre de partenariat pour les migrations souligne qu' « *il importe de renforcer la cohérence entre les politiques de migration et de développement pour faire en sorte que l'aide au développement permette aux pays partenaires de gérer plus efficacement les migrations, tout en les incitant à coopérer efficacement en matière de réadmission des migrants en situation irrégulière* ».

En outre, le Cadre Financier Pluriannuel s'est doté pour la première fois d'une rubrique dédiée aux migrations et à la gestion des frontières à l'intérieur de l'Union européenne. Et l'instrument d'action extérieure n'est pas épargné par cette tendance : le règlement NDICI/Global Europe alloue 10 % « *à titre indicatif* » aux activités liées aux migrations (soit près de 8 milliards d'euros sur sept ans). Dans ce règlement, l'UE va encore plus loin en définissant une stratégie qui « *associera tous les outils appropriés et les leviers nécessaires grâce à une approche incitative souple avec, le cas échéant, des changements possibles dans l'allocation des fonds liés aux migrations* ».

Coordination SUD s'est toujours fermement opposée à un ciblage de l'APD sur les migrations selon la définition de l'UE, dans la mesure où l'UE rechercherait davantage un contrôle des mobilités qu'une réduction des inégalités. Et ce d'autant plus que le développement n'a pas d'impact sur la réduction des migrations à court et moyen terme. Bien au contraire, l'amélioration des conditions de vie des populations ciblées leur fournit la possibilité de plus de mobilité. A travers ce ciblage conséquent sur les migrations, l'UE choisit de détourner l'APD des besoins réels des populations et de son objectif principal, clairement défini dans le traité de fonctionnement de l'UE (traité de Lisbonne, 2007)¹.

¹ « Les actions de l'Union dans le domaine de l'aide humanitaire sont menées dans le cadre des principes et objectifs de l'action extérieure de l'Union. Ces actions visent, de manière ponctuelle, à porter assistance et secours aux populations des pays tiers, victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et à les protéger, pour faire face aux besoins humanitaires résultant de ces différentes situations. Les actions de l'Union et des États membres se complètent et se renforcent mutuellement. »

Demandes

- Découpler définitivement politique de développement et politique migratoire, en accord avec les principes d'efficacité de l'aide consignés dans la Déclaration de Paris (2005), le Programme d'action d'Accra (2008) et le Partenariat de Busan (2011).
- Si la politique de développement devait servir un objectif en matière de migrations, ce serait de contribuer à créer les conditions pour que toute personne puisse, en toute connaissance et en toute sécurité, faire le libre choix de quitter, ou non, son pays. Aussi, l'aide financière accordée aux pays riverains de l'UE devrait prendre en compte le respect des droits de tout être humain.

8. SYSTEMÈS ALIMENTAIRES

Les systèmes agricoles et alimentaires sont aujourd'hui dans l'incapacité de nourrir la population mondiale en quantité, qualité et diversité des produits, et de faire face aux crises climatiques, sociales, économiques ou encore sanitaires comme l'a montré la pandémie de COVID 19, qui a fait exploser les chiffres de l'insécurité alimentaire, dans toutes les régions du monde, y compris en Europe. 3 milliards de personnes ne peuvent pas s'offrir un régime alimentaire sain et jusqu'à 811 millions de personnes souffrent de la faim, un chiffre en augmentation depuis 2014 (source SOFI 2021).

La France se doit d'utiliser la présidence du Conseil de l'Union européenne pour s'attaquer aux causes profondes de la faim (dont la crise climatique, les inégalités...) et promouvoir une transformation profonde des systèmes agricoles et alimentaires afin de les rendre durables, résilients et justes. La mise en œuvre de la stratégie *Farm 2 Fork* ne doit pas faire l'impasse sur les enjeux de solidarité internationale et de justice climatique.

Demandes

- Mettre l'agroécologie au cœur de la future stratégie UE Afrique. L'agroécologie garantit une nourriture saine, abordable, accessible, diversifiée et de qualité à tou-te-s préserve la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes en accord avec l'approche « One Health », et est un levier majeur pour le développement dynamique des territoires et le renforcement de la cohésion sociale par la résorption des inégalités et le rééquilibrage des pouvoirs au sein des filières.
- Prioriser la production et consommation locale qui favorisent la création d'emplois locaux, garantissent des prix justes pour les producteur·ice·s et les consommateur·ice·s, réduisent la dépendance des pays aux importations et leur vulnérabilité face aux variations des prix internationaux et soutiennent les petits producteur·ice·s alimentaires, en particulier les femmes et les jeunes.
- Soutenir le Comité sur la Sécurité Alimentaire, et son organe scientifique le HLPE, comme instances de référence dans les discussions au sein des groupes de travail du Conseil de l'UE. Le CSA demeure la plateforme mondiale la plus inclusive pour la gouvernance des systèmes alimentaires, la seule à même de faire émerger des recommandations ambitieuses, à la mesure de l'urgence sociale, climatique et environnementale.

9. SANTE MONDIALE

La pandémie de covid-19 a démontré la nécessité de repenser la stratégie européenne en termes de santé mondiale. Le précédent cadre stratégique de l'UE date de 2010, bien avant l'adoption des objectifs de développement durable. Mi-2019, la présidence finlandaise de l'UE avait lancé une initiative de révision de ce cadre stratégique, qui devait courir sur sept présidences pour aboutir à la fin de la présidence française et au début de la présidence tchèque.

La France a historiquement été un pays moteur en termes de santé mondiale. Le Forum de Paris pour la Paix a d'ailleurs été l'occasion de lancer le Conseil d'experts de haut niveau One Health/Une seule santé en 2020. En 2021, le ministère de l'Europe des Affaires étrangères ainsi que l'Agence française de développement engageront les révisions de leurs propres stratégies (Stratégie de la France en santé mondiale, Stratégie mondiale sur les DSSR, Stratégie santé et protection sociale).

Demandes

- Impulser la révision du cadre stratégique de l'Union européenne en termes de santé mondiale, notamment sur :
 - La préparation et la réponse aux pandémies
 - Les renforcements des systèmes de santé publics, notamment le niveau de soins primaires
 - La couverture de santé universelle.
 - L'approche « One Health »
 - La santé sexuelle et reproductive, surtout celle des jeunes
 - Les déterminants de la santé publique et de la prévention des maladies, dont l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène.
- Organiser un événement de concertation sur cette stratégie lors de la présidence française pour permettre une adoption définitive sous présidence tchèque. La réunion ministérielle conjointe Affaires étrangères et Santé prévue à Lyon en février 2022 représente une opportunité pour initier cette concertation.
- Pousser l'Union européenne à s'engager en faveur de l'accès effectif de toutes et tous aux produits de santé (diagnostiques, médicaments et vaccins) et à contribuer aux travaux internationaux sur l'évolution des règles encadrant la propriété intellectuelle en matière d'outils de lutte contre les menaces sanitaires.



Rassembler et agir
pour la Solidarité internationale

14, Passage Dubail 75010 Paris
Tél. : + 33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org